

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 25

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Procès-verbal

de l'assemblée des délégués,

du samedi 22 septembre 1945, à 10 h. 30 du matin,
au « Zunfthaus zur Schmiden », Marktgasse 20, Zurich.

Ordre du jour :

1. Allocution du président de la S. I. A.
 2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 avril 1945 à Aarau, (publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* nos 25, 26 et 3 des 23, 30 juin et 31 juillet, ainsi que dans le *Bulletin technique de la Suisse romande*, nos 13, 14, 17 et 18 des 23 juin, 7 juillet, 18 août et 1^{er} septembre 1945).
 3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués.
 4. Election des membres du Comité central.
 5. Election du président central de la S. I. A.
 6. Election des réviseurs des comptes et de leurs suppléants.
 7. Election d'un membre du Conseil suisse d'honneur.
 8. Rapport sur le travail de la commission et du bureau S. I. A. pour la reconstruction.
 9. Propositions à l'assemblée générale.
 10. Propositions individuelles et divers.
- Présidence : M. M. Kopp, arch. Secrétaire : M. P. Soutter, ing.

Liste de présence :

Comité central : MM. M. Kopp, arch., président ; dir. Dr M. Angst, ing., dir. E. Choisy, ing., R. Eichenberger, ing., F. Gilliard, arch. prof. Dr F. Stüssi, ing. *Excusé* : M. A. Sutter, ing. en chef.

Sont présents 85 délégués, représentant 18 sections :

Argovie : MM. F. Bachmann, ing., O. Riehner, ing., E. Schlosser, ing. — *Bâle* : MM. A. Aegerter, ing., R. Christ, arch., F. Lodewig, arch., R. Meyer, arch., A. Rosenthaler, ing., P. Sarasin, arch., M. Tüller, arch., E. Wylemann, ing. — *Berne* : MM. E. Binkert, ing., O. Gfeller, ing., W. Haemmig, arch., H. Härry, ing., E. Jauch, arch., P. Indermühle, arch., E. Kaech, ing., W. Schmid, ing., K. Schneider, ing., P. Tresch, ing., W. Wittwer, arch., A. Wytenbach, arch., P. Zuberbühler, ing. — *La Chaux-de-Fonds/Le Locle* : excusé. — *Fribourg* : MM. H. Gicot, ing., L. Piller, ing. — *Genève* : MM. F. Bolens, ing., F. Gampert, arch., P. Lenoir, ing. — *Grisons* : MM. P. J. Bener, ing., W. Breuer, ing., H. Conrad, ing., J. E. Willi, arch. — *Neuchâtel* : MM. J.-P. de Bosset, arch., M. Challandes, ing. — *Saint-Gall* : MM. H. U. Hohl, arch., W. Schregenberger, arch. — *Schaffhouse* : M. O. Lüthi, ing. — *Soleure* : M. H. Bracher, arch., L. Diehl, arch. — *Thurgovie* : MM. R. Brodtbeck, arch., U. Freymuth, ing. — *Tessin* : MM. Brunoni, arch., C. Chiesa, arch., M. Notari, ing. — *Valais* : M. M. Revaclier, ing. — *Vaud* : MM. R. Bolomey, ing., D. Bonnard, ing., O. Carroz, ing., R. Loup, arch., P. Oguey, prof., E. d'Okolski, arch., A. Pilet, arch., A. Stucky, prof., J. Tschumi, prof., J.-P. Vouga, arch. — *Waldstätte* : MM. H. Bachmann, ing., A. Boyer, arch., W. Kollros, ing., C. Mossdorf, arch., E. Wüest, ing. — *Winterthour* : MM. Th. Bremi, ing., H. Nincek, arch., M. Zwicky, ing. — *Zurich* : MM. H. Blattner, ing., H. Châtelain, ing., A. Dudler, ing., K. Fiedler, ing., Dr H. Fietz, arch., B. Giacometti, arch., R. Henzi, ing., W. Jegher, ing., Dr C. Kollbrunner, ing., M. Meyer, ing., Dr P. Moser, ing., A. Mürset, arch., H. Puppikofler, ing., E. Rathgeb, ing., R. Steiger, arch., A. H. Steiner, arch., A. von Waldkirch, arch., H. Weideli, arch., W. Ziegler, ing., H. Zollikofer, ing., Dr A. Zwygart, ing.

Ont été élus scrutateurs : MM. R. Henzi, ing., P. Zuberbühler, ing.

1. Allocution du président de la S. I. A.

M. Kopp, président, déclare la séance ouverte et souhaite une cordiale bienvenue aux délégués. Cette assemblée est la première depuis la cessation des hostilités. Le désordre et le chaos règnent encore sur notre vieux continent ; des difficultés, des conflits, des obstacles existent encore partout ; mais on constate aussi un effort vers de nouvelles relations, vers un rétablissement des anciennes communications ; il faut espérer que la politique internationale, sur laquelle nous

n'avons aucune prise, réussira à apporter une paix durable, qui assure à notre pauvre continent de longues années de relèvement et de travail constructif. Comme par miracle, notre pays a été préservé des destructions de la guerre. Aussi l'orateur tient-il à rendre grâce à la Providence et à exprimer la gratitude de tous aux autorités pour leur conduite sage et énergique de l'Etat, et avant tout au général et à l'armée, à tous les soldats, qui, pendant les six années de guerre, ont fait leur service aux frontières et dans le réduit, en sacrifiant de leur temps et de leurs biens. Le président remercie aussi le peuple suisse tout entier pour son attitude exemplaire et pour sa cohésion dans les temps difficiles ; il remercie également tous les collègues qui ont travaillé au bien de la communauté dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'accomplissement de leur travail.

L'invitation à l'Assemblée des délégués de ce jour a été faite en temps voulu ; aucune proposition n'est parvenue des sections au secrétariat dans le délai statutaire. Aussi n'y a-t-il pas d'observations à apporter à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 avril 1945 à Aarau.

M. M. Kopp, président, demande s'il y a des modifications à proposer à ce procès-verbal.

M. F. Lodewig, arch., demande au nom de la section bâloise une rectification du procès-verbal. Le rapport du secrétaire central contient au sujet des honoraires pour les colonies d'habitation un passage qui a donné lieu à des erreurs et qui a abouti à un conflit à Bâle. Dans cette affaire, des divergences subsistent entre la section de Bâle et le C. C. notamment le secrétariat. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués a provoqué des différends avec le département bâlois des travaux publics. Le C. C. a là-dessus envoyé une mise au point à ce département. Pour éviter d'autres malentendus, M. Lodewig propose d'insérer dans le procès-verbal la phrase suivante : « En ce qui concerne le calcul des honoraires pour les colonies d'habitation, la déclaration du C. C. et du secrétaire central à la dernière assemblée des délégués n'a, d'une manière générale, pas force obligatoire, attendu que la question n'est pas encore au point et qu'elle est soumise à l'examen d'une commission ».

M. P. Soutter, secrétaire : Au point de vue formel, le procès-verbal ne peut pas être rectifié dans le sens désiré par la section Bâle. Celle-ci aurait dû faire part de ses observations après la lecture du rapport de gestion. En revanche, la proposition de la section bâloise peut être acceptée à titre d'observation.

M. M. Kopp, président : Il est de fait que, jusqu'à présent, le C. C. et le secrétariat ont admis que, pour les colonies d'habitation, c'était le montant total de construction qui servait de base pour les honoraires et que ce sont seulement les discussions ultérieures qui ont fait voir une autre interprétation des honoraires, comme par exemple à Bâle. Les délibérations des commissions compétentes ont montré que les conditions n'étaient pas si simples qu'on le pensait tout d'abord. C'est pourquoi le C. C. a fait écrire par son secrétariat au département bâlois des travaux publics, que le point de vue du C. C. ne pouvait pas sans autre être adopté partout.

M. R. Steiger, arch., soutient la proposition de la section bâloise, proposition qui permettrait aux collègues bâlois de présenter le nouveau procès-verbal au département des travaux publics pour justifier leur point de vue.

M. M. Kopp, président, propose alors d'accepter la mise au point désirée par la section de Bâle, comme complément du dernier procès-verbal.

Cette proposition est acceptée. Pour le reste, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport du secrétaire central sur l'activité de la Société depuis la dernière assemblée des délégués.

M. P. Soutter, ing. : Ce rapport de gestion s'étend sur l'activité de la S. I. A. depuis la dernière assemblée des délégués du 28 avril 1945, à Aarau. Il embrasse une période relativement courte, environ cinq mois seulement ; il peut donc être traité brièvement.

a) *Etat nominatif.*

Le 21 septembre 1945, la S. I. A. comptait 2971 membres contre 2873 au 27 avril 1945, ce qui représente une augmentation de 98 membres depuis la dernière assemblée des délégués. Les membres se répartissent comme suit :

Architectes	859
Ingénieurs-constructeurs	1058
Ingénieurs électriciens	345
Ingénieurs mécaniciens	502
Ingénieurs ruraux et topographes	130
Chimistes, etc.	77

L'effectif a continué d'augmenter d'une manière réjouissante, ce qui montre que les ingénieurs et les architectes savent apprécier toujours plus l'activité de la Société dans la vie professionnelle et dans la vie publique.

b) *Comité central*

Depuis la dernière assemblée des délégués du 28 avril 1945, le C. C. a tenu trois séances. Comme de coutume, de nombreuses questions ont été traitées séparément par des délégations du C. C. ou ont été liquidées par le président et le secrétaire. Pendant ce temps, le C. C. s'est occupé, selon la règle, de l'admission des nouveaux membres et de toutes les affaires courantes de quelque importance. Les pièces les plus intéressantes sont régulièrement mises en circulation. Le C. C. a confié à plusieurs de ses membres le soin de traiter quelques affaires particulières de la Société. Il a de nouveau rendu quelques arbitrages pour liquider des affaires soumises à sa compétence. Il a étudié avec attention toutes les affaires administratives importantes et s'est efforcé de gérer la Société en s'inspirant de l'intérêt des professions représentées dans la S. I. A.

Le C. C. regrette le départ de deux de ses membres, MM. F. Gilliard, architecte, membre du C. C. depuis 1939, et l'ancien ingénieur cantonal A. Sutter, membre du C. C. depuis 1934. A ces deux collègues, la S. I. A. adresse sa plus vive gratitude pour leur collaboration dévouée et toujours obligeante au sein du C. C.

c) *Activité de la Société.*

1. *Mesures d'économie de guerre.*

Le C. C. s'est constamment préoccupé du développement des mesures d'économies de guerre, mesures qui ne peuvent pas être supprimées aussi vite que nous l'espérons, malgré la cessation des hostilités. La pénurie générale des matériaux dans tous les pays et notamment de charbon dont souffre l'Europe, font que la construction n'a pas encore pu reprendre sa courbe ascendante. Jusqu'à ce que les approvisionnements de charbon suffisent, en Europe, à remettre en train la construction, les mesures d'économie de guerre devront être plus sévères qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent. Mais on peut constater d'autre part que les approvisionnements s'améliorent chaque jour et que, si la situation est encore momentanément difficile pour certaines de nos professions, on peut

s'attendre à une nette amélioration dans un avenir rapproché.

M. R. Eichenberger, membre du C. C., a continué de diriger le bureau des constructions de l'Office fédéral de guerre pour l'industrie et le travail avec une grande prudence et à la satisfaction générale des intéressés. Il est parvenu à faire supporter les mesures de rationnement toujours plus dures, particulièrement dans le secteur du ciment.

La section des matériaux de construction de l'O. G. I. T. a fait savoir en avril 1945 à la S. I. A. qu'elle voulait prescrire une addition de poudre de pierre pour augmenter les approvisionnements de ciment. Là-dessus, le C. C. a chargé une commission technique d'étudier la question et d'en discuter avec la section des matériaux de construction. Conformément à la position prise précédemment par le C. C., la commission de la S. I. A. a écarté à l'unanimité cette addition de poudre de pierre au ciment. Aussi le chef de la section, M. Dr Martz, a-t-il renoncé à son idée. En revanche, il a été décidé de réduire de 50 kg. par m³ de béton le dosage des tuyaux de ciment, dosage qui était prescrit par le formulaire n° 107 de la S. I. A. La commission a estimé, une fois de plus, qu'il valait mieux, dans certains cas, obtenir une réduction de l'emploi du ciment, non par une addition de poudre de pierre, mais par une diminution de dosage, que l'on compenserait par une amélioration correspondante de la qualité des matériaux entrant dans le mélange.

Le *Service de presse de la S. I. A.* et de la Société suisse des entrepreneurs a fait paraître jusqu'à présent trois communiqués relatifs à l'économie de guerre dans les organes de la Société. Le but de ce service de presse, qui est en contact étroit avec les offices compétents de l'économie de guerre, est de signaler à l'attention des professionnels les mesures d'économie de guerre touchant à la construction et de les aider à s'en accommoder. D'une manière générale, l'utilité du service de presse a été pleinement reconnue par tous les intéressés de la S. I. A.

2. *Office fédéral du contrôle des prix.*

A leur dernière assemblée, les délégués ont été informés que l'Office fédéral du contrôle des prix avait exigé que l'on fit abstraction de l'impôt sur le chiffre d'affaires dans le montant de construction soumis aux honoraires ; cette prétention était en complète contradiction avec la procédure suivie jusqu'à présent par la S. I. A. et avec l'usage en cette matière. A la suite des tractations menées sur ces entrefaites et d'un recours auprès du département fédéral de l'économie publique, le contrôle des prix a renoncé à son dessein. Toutefois il a demandé que la question de l'impôt sur le chiffre d'affaires fût prise en considération pour une nouvelle fixation du facteur de réduction lors de tractations ultérieures.

Dans l'intervalle, le C. C. n'a pas modifié sa position, selon laquelle il écarte d'emblée un facteur de réduction. Il a chargé la commission pour les questions d'organisation des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, et en particulier son président, M. H. Bracher, architecte, de poursuivre les négociations avec l'office fédéral du contrôle des prix. Cette commission a réuni de nouveaux documents pour exposer le point de vue de la S. I. A. et les a utilisés pour traiter avec le Contrôle des prix. Le C. C. veillera aux intérêts des ingénieurs et des architectes, qui ont aujourd'hui les plus grandes difficultés à obtenir des commandes suffisantes, surtout dans le domaine de la construction.

3. *Occasions de travail.*

La S. I. A. s'est occupée en outre des questions d'occasions de travail. Il est possible que dans la pénurie de transition qui nous sépare de la remise en marche de l'industrie du bâti-

ment, le marché du travail soit déficitaire. Le délégué aux occasions de travail tient son programme prêt pour cette éventualité. Mais il faut souhaiter qu'après avoir surmonté à bref délai ces difficultés transitoires, l'économie et notamment l'industrie du bâtiment se rétabliront par leurs propres moyens et parviendront à occuper complètement la main d'œuvre. Tout le monde serait satisfait, si les mesures de création d'occasions de travail perdaient désormais un peu de leur importance. Il est possible aussi que le vœu général d'une reprise totale puisse être mieux réalisé par d'autres mesures économiques, sociales ou monétaires que par des mesures de création d'occasions de travail, qui, de par leur nature, ont toujours quelque chose d'artificiel.

Le délégué aux occasions de travail a poursuivi la publication de ses ouvrages. La série de la technique du bâtiment, éditée avec la collaboration de la S. I. A., s'est enrichie d'un ouvrage de M. A. Sarrasin sur le béton armé. Une intéressante publication sur l'assainissement des vieilles villes vient également de paraître.

4. Protection des titres.

Une délégation de la commission de la protection des titres a rencontré dernièrement une délégation de l'Union suisse des techniciens pour reprendre les tractations. L'entretien s'est déroulé dans une atmosphère particulièrement détendue. Les deux délégations sont tombées d'accord pour convenir qu'il y avait un intérêt général à élaborer un règlement qui satisfasse les deux parties, règlement qui rendrait inutile la mise en vigueur de règlements cantonaux. Une réglementation cantonale des professions techniques doit absolument être écartée.

L'idée de la création d'une chambre technique suisse a, pendant ce temps, gagné partout du terrain. L'Union suisse des techniciens est également acquise à une telle création. Il est certain que si les associations techniques suisses et l'industrie donnent leur accord à cette fondation, et collaborent avec la chambre technique, les autorités fédérales devront conférer la reconnaissance officielle à cette chambre ou à ses décisions sous une forme ou sous une autre, après que tous les intéressés se seront mis d'accord sur cette question.

Les commissions de la protection des titres des organisations précitées vont maintenant se mettre à l'œuvre pour établir le projet d'organisation de la chambre technique et du règlement de la protection des titres, après s'être entendus sur quelques questions de principe. Ainsi, comme nous l'espérons, on pourra à une prochaine assemblée des délégués prendre les décisions relatives à la protection des titres. Sans doute de grandes difficultés doivent encore être surmontées. Mais tous ceux qui prennent part aux négociations semblent animés du vif désir d'aboutir, sans trop tarder après de si longues discussions, à une solution efficace.

5. Reconstruction.

Comme les questions relatives à la reconstruction viendront en discussion à l'article 8 de l'ordre du jour, on se contentera dans ce rapport de quelques brèves constatations.

Pendant la période écoulée, le bureau d'études a commencé son activité dans les locaux du comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne. La souscription de la S. I. A. a atteint la belle somme de 69 000.— fr. dont 58 700.— sont déjà versés. Sur la base de la somme souscrite, la S. I. A. a établi avec le comité Niesz un budget, auquel la caisse centrale a ajouté la somme de 6 000.— fr. Le département fédéral militaire s'est fondé sur ce budget pour accorder une subvention de même montant dans le cadre du budget général du comité Niesz.

L'assiette financière de l'action de la S. I. A. est ainsi assurée pour deux ans, abstraction des recettes qui devront échoir au bureau contre la remise de commandes. La S. I. A. envisage toujours la possibilité, suivant la marche des affaires, de rembourser ultérieurement aux membres leurs parts souscrites.

Le chef du bureau d'études a pris énergiquement sa tâche en main et a déjà entrepris à l'étranger deux voyages, qui seront certainement très utiles pour la suite de l'action. De même de nombreux contacts ont été pris en Suisse avec les représentants diplomatiques de pays étrangers.

Les intéressés doivent s'armer de patience. Il s'est avéré que même dans les pays dévastés par la guerre, les ingénieurs et les architectes ne sont pas suffisamment occupés pour le moment, parce que les matériaux de construction manquent encore, premièrement à cause de la pénurie de charbon. Pour leur participation, les architectes et les ingénieurs suisses doivent donc attendre au moins que leurs collègues établis dans les pays dévastés soient pleinement occupés. Il y a quelques mois déjà, les spécialistes de la reconstruction ont déclaré que les travaux ne débiteront dans leur totalité qu'en 1947, et que l'année 1946 sera encore, selon toute probabilité, une année de préparation et d'organisation.

6. Revision des formulaires n° 118 et 118a.

Ces normes n'ont malheureusement pas pu être publiées à cause des difficultés surgies au sujet de l'édition française, les sections romandes ayant présenté un contre-projet. Cependant, au cours de plusieurs séances avec les représentants des sections romandes, un accord de principe a pu être réalisé sur tous les points. M. le professeur Stucky s'est déclaré disposé à vérifier la traduction française. On peut espérer qu'une fois ce texte présenté, une dernière mise au point pourra se faire sans difficultés. Entretemps et pour gagner du temps le projet allemand a été soumis à l'approbation des sections. Il serait vivement désirable que ces normes, qui seront applicables par une heureuse synthèse aux travaux du bâtiment et aux travaux du génie civil, puissent être mises en vigueur dans le plus bref délai possible.

7. Form. n° 110 : « Instructions provisoires pour le calcul des honoraires relatifs aux plans d'aménagement de régions, de localités et de quartiers, et aux plans de situation. »

Ces normes ont été mises en application ; à titre de règlement provisoire, elles pourront faciliter d'une manière appréciable le calcul des honoraires. Il est à souhaiter que tous les ingénieurs et architectes qui s'occupent de questions d'urbanisme, veuillent bien faire part au secrétariat de leurs expériences dans l'emploi de ce règlement, pour qu'elles puissent être mises à profit pour la prochaine édition des normes définitives.

8. Form. n° 102 : « Tarif d'honoraires pour travaux d'architecture. »

Le comité de revision de ce règlement d'honoraires a chargé un comité d'étudier d'une manière approfondie les conditions particulières aux colonies d'habitation. Il a été constaté qu'en cette matière, les opinions varient dans diverses sections. On verra s'il est possible d'établir un simple règlement dans le sens de la position prise jusqu'à présent par le C. C., ou s'il est nécessaire de tenir compte des différences souvent très grandes qui marquent les modes d'évaluations. Dans ce dernier cas, on sera peut-être obligé d'éditer des instructions adaptées aux conditions locales. Pour élucider la question, le C. C. a demandé une expertise juridique sur l'application du règlement d'honoraires aux colonies d'habitations.

Le comité de la commission précitée a mené une enquête auprès de quelques collègues sur la base des plans et des décomptes d'honoraires pour un grand nombre de réalisations de colonies d'habitation. Cette documentation est maintenant prête, de sorte qu'en possession de données concrètes, on aura une juste idée de l'aspect réel de la question. Une fois celle-ci résolue, la commission sera en mesure de présenter le projet sous la forme d'une adjonction au règlement d'honoraires principal. Il faut espérer que cette adjonction pourra être soumise à l'approbation de la prochaine assemblée des délégués.

9. Normes pour l'acoustique.

Le comité central a demandé en son temps à plusieurs spécialistes des propositions pour l'établissement de normes relatives à l'acoustique dans la construction. De son côté, l'Association suisse des normes a également inscrit cette question à son programme. Pour éviter tout double travail le C. C. a récemment décidé d'adhérer à l'initiative de l'Association suisse des normes, et y a désigné un représentant en la personne de M. Furrer, ingénieur et privat-docent à Berne. Il serait désirable que l'on parvint, dans un temps rapproché, à dresser des prescriptions claires, qui permettent aux architectes et aux ingénieurs-constructeurs de tenir compte des lois de l'acoustique dans leurs projets et qui leur donnent de meilleures connaissances sur l'isolation phonique dans les bâtiments.

10. Code d'honneur.

Le C. C. a poursuivi l'étude de la revision du code d'honneur ; il a examiné en particulier la possibilité de disjointe ce code en un code d'honneur, de caractère obligatoire, et un code de procédure. Le C. C. a aussi demandé une consultation juridique à ce sujet. L'étude de ces questions tiendra compte des expériences faites jusqu'à présent par les conseils d'honneur.

11. Association suisse pour le plan d'aménagement national.

En vertu des décisions de la dernière assemblée des délégués, une requête a été adressée au Conseil de l'E. P. F., pour le prier de tenir meilleur compte des problèmes d'aménagement national et régional dans le programme d'enseignement de l'Ecole polytechnique fédérale. Le président du conseil de l'E. P. F. a fait parvenir une lettre au C. C. en date du 10 septembre ; il y attirait l'attention sur le fait que l'étude de l'urbanisme fait partie du programme de l'E. P. F. dans une plus grande mesure que précédemment. M. le professeur Dr H. Gutersohn donnera désormais un cours et un séminaire sur des questions d'aménagement. Ce séminaire sera organisé avec la collaboration de praticiens. Le président du conseil d'école a déclaré que si l'intérêt croissait pour l'urbanisme, il serait possible d'élargir plus tard cet enseignement, ou de le déclarer obligatoire dans l'une ou l'autre des sections de l'Ecole polytechnique. Celle-ci a institué en outre un institut pour l'aménagement national, dans l'idée que M. Dr Winkler, privat-docent, pourra dans la suite se consacrer entièrement à cet institut sous la direction de M. le professeur Dr H. Gutersohn.

L'affaire paraît donc être réglée selon les vœux exprimés à la dernière assemblée des délégués et notamment les suggestions des collègues bâlois.

La S. I. A. continue à travailler d'une façon étroite avec l'Association suisse pour le plan d'aménagement national ; il s'établit dans cet important domaine une collaboration utile à l'intérêt général.

(A suivre.)

DIVERS

Conception actuelle des surchauffeurs.

Par l'intermédiaire de la revue *Chaleur et Industrie*, bien connue de tout thermicien, nous venons de recevoir un *Bulletin technique de la Société française des constructions Babcock et Wilcox* que nous estimons devoir signaler particulièrement à l'attention des lecteurs du *Bulletin technique de la Suisse romande*. Ce Bulletin (octobre 1944, n° 17, chez Hermann & C^{ie}, éditeurs, 6, rue de la Sorbonne, Paris) traite de la conception actuelle des surchauffeurs ; il est dû à la plume de M. le professeur Véron dont les ouvrages — aussi bien ceux qui portent sa seule signature que ceux écrits en collaboration avec feu le professeur Roszak — font autorité.

Une première partie de cette importante publication met en évidence, en se basant sur des diagrammes entropie-température, ainsi que sur de nombreuses autres représentations graphiques, les avantages de la surchauffe de la vapeur tout en signalant les limites qu'il convient de respecter dans l'emploi de la vapeur surchauffée et les difficultés que présente la réalisation de températures très élevées aux générateurs (échauffement excessif du métal, danger de fluage, grandes surfaces d'échange, nécessité de l'emploi d'aciers spéciaux, températures élevées des gaz à la sortie des surchauffeurs). Il ne nous est naturellement pas possible d'entrer dans les détails et de mentionner tous les arguments traités dans les nombreux paragraphes qui envisagent tous les aspects du problème et dans chacun desquels on trouve non seulement l'énoncé de conceptions basées sur de solides fondements théoriques (les données relatives à la propagation de la chaleur par convection et rayonnement font état de recherches particulièrement modernes en l'argument et sur une expérience pratique des plus étendues, mais encore matière à de fructueuses déductions sur les possibilités d'améliorations dans la conception générale des centrales à vapeur. Nous nous en voudrions cependant de ne pas faire mention d'une remarque incidente de l'auteur qui met en évidence les idées fondamentales adoptées actuellement en France dans ce domaine. La « Commission technique pour la rénovation des stations centrales thermiques » a choisi, visant les centrales à venir dont les condenseurs disposeront du débit d'un fleuve avec 17° C aux condenseurs, le cycle à trois ou quatre soutirages (pour préchauffage de l'eau d'alimentation des générateurs) avec une surchauffe de 500° C pour une pression de 65 hpz (environ 66,3 kg/cm²) aux turbines, soit une surchauffe de 510° C pour une pression nominale de 80 hpz (environ 81,6 kg/cm²) aux chaudières¹.

L'étude de la stabilisation et du réglage de la surchauffe fait l'objet de la deuxième partie du travail examiné. Après la discussion des causes d'instabilité de la surchauffe, intervient celle des divers modes de stabilisation et les conclusions de l'auteur, qui insiste au surplus très judicieusement sur l'importance primordiale de l'emplacement des surchauffeurs, sont les suivantes. Les artifices les plus couramment

¹ Dans une conférence présentée au Centre d'études supérieures de l'Energie à l'Ecole centrale, Paris, le 25 février 1943 (conférence à laquelle fait allusion M. Véron), sous le titre « Les cycles de fonctionnement », M. P. Dubecret, ingénieur en chef de la Compagnie Electro-mécanique, signale également le cycle standard envisagé pour la rénovation des centrales de France. La pression de 65 hpz et la température de 500° C aux turbines sont mentionnées, mais il est indiqué que pour l'échappement, selon les températures de l'eau dont on dispose, les deux pressions de 0,07 et 0,04 hpz (environ 0,0715 et 0,0408 kg/cm²) sont prévues ; il n'y aurait pas de resurchauffe de la vapeur, mais un réchauffage non standardisé de l'eau d'alimentation (v. *Energie*, novembre 1943, n° 20, p. 261).